



## Communauté de Communes de Sélestat

### PROCES-VERBAL

de la réunion du Conseil de Communauté du 14 février 2011  
(Salle Sainte Barbe à SELESTAT)

#### SEANCE N° 21

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Ū convocation des membres titulaires et suppléants le 1<sup>er</sup> février 2011
- Ū affichage aux portes du siège de l'ordre du jour et de la convocation
- Ū publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
  - Ū Dernières Nouvelles d'Alsace
  - Ū L'Alsace

**Monsieur Marcel BAUER**, président, ouvre la séance à 19 heures en saluant l'ensemble des participants.

#### Membres présents :

Monsieur Marcel BAUER, Président.

Madame Myriam BOUYER-BAUMANN, Messieurs Claude RISCH, Jacques MEYER, Albert CARL, Francis WEYH, Stéphane ROMY, Charles ANDREA, André BOESCH, Jean Claude HILBERT, Patrick BARBIER, Willy SCHWANDER et Benoît HEINRICH, vice-présidents.

Mesdames et Messieurs Virginie MUHR, Luc ADONETH, Corinne MORTEVEILLE HAMMANN, Pascal BURCKEL, Bernard RUHLMANN, Jeanne Marie WOTLING, Jean-Georges FUHRER, Philippe SIMLER, Stéphane WEISHARD, Carine SCHUTZ, Valérie ARBOGAST, Eric CONRAD, Jean Claude DONIUS, Robert ENGEL, Marie-Anne KOENIG, Charles LEOPOLD, Geneviève MULLER-STEIN, Jean Michel PETER, Guy RITTER, Monique SAWAYA et Gérard SCHENCK, délégués titulaires.

Mesdames Michèle LITTY, Sylvie BERINGER, Messieurs Bernard DORGLER, Yves HOLZMANN, Jean Louis STEINBERGER, Marc RUHLMANN, délégués suppléants en remplacement de membres titulaires.

Mesdames Sylvie HIRTZ, Michèle KRUMB, Fabienne ROTH et Messieurs Bernard GATTONI, Michel FREYDT, François WACH, délégués suppléants.

#### Absents excusés :

Madame Gaby KARL-SCHORN, déléguée titulaire, donne procuration à Madame Marie-Anne KOENIG, déléguée titulaire

Monsieur Jean-Pierre HAAS, délégué titulaire, donne procuration à Monsieur Eric CONRAD, délégué titulaire

Monsieur Jean François ROYER, délégué titulaire, remplacé par Madame Sylvie BERINGER, déléguée suppléante

Monsieur Olivier ECKERT, délégué titulaire, remplacé par Madame Michèle LITTY, déléguée suppléante

Monsieur Jean-Jacques GOLDSTEIN, délégué titulaire, remplacé par Monsieur Bernard DORGLER, délégué suppléant

Mademoiselle Stéphanie FREY, déléguée titulaire, remplacée par Monsieur Yves HOLZMANN, délégué suppléant

Madame Michèle CLAVER, déléguée titulaire, remplacée par Monsieur Jean Louis STEINBERGER, délégué suppléant  
Monsieur Stéphane KLEIN, délégué titulaire, remplacé par Monsieur Marc RUHLMANN, délégué suppléant  
Messieurs Eric BRUNSTEIN, Serge SCHUHLER, Jean Martin KIENTZ, Maurice SUTTERLITTI, délégués suppléants.

q q q q q q

**Assistent en outre à la séance :**

Monsieur Marc ENSMINGER, Directeur Général Adjoint des Services  
Monsieur Patrick STRYS, Responsable Ressources Humaines  
Madame Josiane MARTIN DOLL, Responsable Finances  
Madame Bernadette REICHERT, Trésorière

q q q q q q

**Election d'un secrétaire de séance**

Monsieur Jean-Louis STEINBERGER représentant la commune de La Vancelle est élu à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de la séance.

q q q q q q

**Adoption du procès-verbal de la précédente séance**

Le procès verbal du Conseil de Communauté du 20 décembre 2010 a été transmis à chacun des délégués le 20 janvier 2011. Aucune observation n'a été formulée. Il est adopté en l'état, à l'unanimité.

q q q q q q

Avant d'entamer les débats, Monsieur Marcel BAUER indique que plusieurs élus ont été durement éprouvés récemment par la perte d'un être cher, Monsieur Willy SCHWANDER, Monsieur Jean-Jacques GOLDSTEIN et, il y a quelques jours, Monsieur Robert ENGEL, délégué communautaire.

Monsieur le Président propose que les membres du Conseil se recueillent durant une minute de silence en mémoire des personnes disparues.

q q q q q q

**SOMMAIRE**

***I - AFFAIRES GENERALES***

**FINANCES**

1. Débat d'orientations budgétaires 2011 .....	4
2. Dissolution du budget annexe de l'assainissement .....	7
3. Création d'une régie d'avance .....	8
4. Modification de la composition du conseil de communauté .....	9

## **CONTRAT DE TERRITOIRE**

5. Demande d'attribution d'un fonds de concours pour la réalisation de la plate-forme multiservices à La Vancelle ..... 10

## ***II– DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT***

### **DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

1. Participation à la réalisation du magazine Passion Vosges..... 11

### **ENVIRONNEMENT**

2. Natura 2000 Zone Spéciale de Conservation « Val de Villé et ried de la Schernetz » : Désignation de 2 représentants au Bureau du Comité de Pilotage ..... 12

### **MAISON DE LA NATURE**

3. Eléments financiers du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée ..... 13

## ***III –DEVELOPPEMENT SOCIO EDUCATIF ET SOLIDARITES***

### **PERISCOLAIRE**

1. Périscolaire du Foyer Saint Charles : convention locaux ..... 14

### **ENFANCE JEUNESSE**

2. Convention d'objectifs avec l'association Zone 51 ..... 15

## ***IV – LOGEMENT ET MOBILITES***

### **TRANSPORT**

1. Versement transport : exonération ARSEA ..... 16

## ***V – COMMUNICATIONS ET DIVERS***

1. Décisions du Président..... 17

q q q q q q

# I - AFFAIRES GENERALES

## FINANCES

### Objet : Débat d'orientations budgétaires 2011

Rapport n° 1 – 1 présenté par Monsieur Stéphane ROMY, Vice-président

En préambule, Monsieur BAUER s'exprime sur les orientations budgétaires qui vont être présentées :

« Avant de donner la parole à Monsieur Stéphane ROMY pour nous présenter les orientations budgétaires pour 2011 dont nous débattons, je tenais à apporter auparavant quelques précisions et développer certains éléments qui me paraissent importants.

Nous avons inscrit depuis l'an dernier les orientations budgétaires dans une perspective de moyen terme à travers une programmation pluriannuelle des investissements visant deux objectifs majeurs :

- poursuivre les axes forts de développement que nous avons ouverts en particulier dans les domaines de l'enfance et du sport
- définir notre programme d'actions en fonction de notre potentiel financier, en contenant la pression fiscale

Deux objectifs clairs qui nous ont imposé de faire des choix, d'établir des calendriers, de différer certains projets sans pour autant renoncer, pour l'essentiel, à nos engagements et aux priorités que nous nous sommes fixés.

Les orientations pour 2011 s'inscrivent dans la continuité de la démarche initiée l'an dernier. Malgré un contexte difficile avec la stagnation des dotations de l'Etat et les incertitudes de revenus de la nouvelle fiscalité nous poursuivons les réalisations projetées dans le domaine du périscolaire (maison de l'enfance à Châtenois, accueil sur Ebersheim/Ebersmunster), de la petite enfance (micro crèche sur Baldenheim), du sport (plateau multisports à la Filature à Sélestat), du transport (programme d'aménagement des arrêts) et des pistes cyclables (liaison Baldenheim/Mussig).

Un programme volontariste de projets pour développer les services à destination des usagers sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes nécessite la mise en œuvre des financements prévus pour sa réalisation. Notre ambition n'est rendue possible que par l'évolution raisonnée des ressources fiscales à hauteur de 4% de la part communautaire. En valeur absolue, l'effort moyen demandé pour la taxe d'habitation sera de l'ordre de 9 euros, soit moins de 1€ par mois et par foyer fiscal, actualisation forfaitaire des bases comprises.

Je suis conscient que l'effort demandé, même mesuré, est conséquent dans un contexte difficile pour un grand nombre de ménages. Mais il est indispensable à la réalisation des équipements et des services attendus de tous. Les groupes de travail mis en place au niveau du bureau pour la programmation pluriannuelle des investissements et les économies de fonctionnement poursuivront leur réflexion et leurs travaux pour une maîtrise des coûts et de la fiscalité. C'est en unissant nos forces et nos compétences, en rationalisant nos charges et en mutualisant nos moyens et nos ressources entre communes et communauté de communes, que nous pourront retrouver les marges de manœuvre nécessaires au financement de nos projets sans systématiquement actionner le seul levier fiscal.

C'est dans cet état d'esprit que nous avons préparé ces orientations budgétaires dont nous allons débattre. Merci à l'ensemble des délégués qui, dans les commissions, dans les groupes de travail, au bureau, apportent leur contribution tout au long de l'année pour construire un projet cohérent avec nos capacités financières. Merci aux agents qui travaillent à nos côtés qui alimentent notre réflexion par les simulations établies selon les orientations et les choix que nous proposons. Merci plus particulièrement à Stéphane ROMY qui a piloté la préparation des orientations budgétaires et à Claude RISCH qui a pris en charge la programmation pluriannuelle.

Merci de votre attention».

**Monsieur ROMY** rappelle que la raréfaction des moyens et la politique générale de réduction des dépenses publiques ont fortement contraint les choix des orientations budgétaires de la collectivité pour 2011. Il signale les difficultés à étayer le débat à partir de critères peu fiables en raison du manque d'informations en provenance de l'Etat, s'agissant notamment de la fiscalité des entreprises. A titre indicatif, certains chiffres annoncés verraient les recettes fiscales baisser d'environ 40 %.

Il explique que le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape du cycle budgétaire qui rythme la vie de la collectivité et conditionne son action.

Evoquant les données économiques, Monsieur ROMY précise que dans le contexte international, il est fait état d'une prévision de croissance de 1,6% pour les pays de la Zone Euro et qu'en France une inflation de 1,5% doit être envisagée avec la crainte d'une spéculation à la hausse des taux d'intérêt. Sur ces bases, la Communauté de Communes de Sélestat affiche une ambition claire en matière d'investissements tournés vers la jeunesse (multi accueil de Châtenois, périscolaire d'Ebersheim/Ebersmunster, plateau multisports à Sélestat, acquisition du Foyer St Charles à Sélestat), le développement durable (liaison cyclable Baldenheim/Mussig, aménagements des arrêts du TIS), et un service public de proximité (GIC).

**Monsieur le Président** complète les propos de Monsieur ROMY en précisant que l'acte de vente marquant le transfert de propriété du Foyer St Charles vers la Communauté de Communes a été signé la semaine passée.

**Monsieur ROMY** évalue l'enveloppe globale de ces investissements à 5,3 millions d'euros pour 2011 en rappelant, pour souligner un effort conséquent, que 25 millions d'euros avaient déjà été inscrits au budget lors des trois dernières années.

Les ressources nécessaires en regard de ces projets sont à trouver dans les subventions d'équipement et le fond de compensation de la TVA, le recours à l'emprunt et l'autofinancement. Ce dernier résulte, schématiquement, de l'épargne dégagée par le budget de fonctionnement. En termes de dépenses les postes importants demeurent les frais de personnel et les frais de gestion. Les premiers devraient rester stables en raison du gel de la valeur du point d'indice dans la F.P. cette année et le décalage dans le temps de certains recrutements. Les seconds concernent le secteur Enfance Jeunesse (périscolaire et petite enfance) dont l'activité augmente fortement, l'habitat et le transport avec l'aire d'accueil des gens du voyage et le TIS, l'économie avec le PAEI du Giessen dont les terrains agricoles devenus à bâtir supportent des taxes plus importantes.

Compte tenu de ce qui précède et à partir d'une épargne brute de l'ordre de 608 000 euros, le besoin de financement de la collectivité s'élèverait encore à 662 000 euros, ce qui représenterait mécaniquement une hausse d'impôt de 16 % (considérant que le point de fiscalité équivaut à 41 000 euros). D'autres pistes pour agir restent encore à l'étude entre la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes. Sur ce point une réflexion toute particulière est à mener dans les années à venir sur le pacte financier liant la Communauté de Communes et les communes du territoire avec un éventuel transfert de leurs recettes.

Les orientations arrêtées par le Bureau s'appuient pour l'heure sur une reprise de l'excédent 2010 de 500 000 euros qui réduirait le besoin de financement à 162 000 euros, soit une hausse de la fiscalité de l'ordre de 4%.

**Monsieur ROMY** conclut son exposé en expliquant que ces orientations budgétaires pour 2011 ont été définies en tenant compte de compétences qu'il convient d'assumer pleinement en dépit d'un contexte socio-économique difficile et incertain, afin de poursuivre un développement durable et solidaire sur un territoire que l'on souhaite toujours attractif.

**Monsieur BAUER** remercie Monsieur ROMY pour sa présentation et ouvre le débat.

**Monsieur Marc RUHLMANN** entend faire quelques commentaires sur la situation qui vient d'être présentée. Il parle ainsi de « double peine » pour les contribuables du territoire intercommunal puisqu'aux 4% de hausse d'impôt proposés s'ajouteront 2 % de revalorisation des bases fiscales votée au Parlement (taxe d'habitation, taxe foncière).

Il s'étonne que l'augmentation exponentielle des dépenses à laquelle on assiste n'ait pas été anticipée l'année dernière alors que l'on annonçait un gel de la fiscalité. Ce gel était sans doute virtuel puisque d'autres augmentations viendront encore s'ajouter, comme celle du versement transport pour les entreprises, et celle des frais relatifs à l'accueil périscolaire pour les familles. L'intéressé trouve, à cet égard, le coût de ce service particulièrement onéreux. Il indique par exemple que l'accueil collectif de garde et de restauration sur cinq jours a un coût forfaitaire mensuel d'environ 280 euros pour une famille avec deux enfants ; 380 euros en ajoutant les mercredis, ce qui représente quasiment un tiers de SMIC.

**Monsieur Marc RUHLMANN** relève la faible marge de manœuvre financière et une programmation des investissements pour 2011 pratiquement déjà engagée, ce qui alourdira encore la charge de la dette. Il regrette que l'on n'ait pas recherché à optimiser des recettes, telle la Taxe Professionnelle Unique (TPU). La réflexion sur un pacte financier communes/communauté de communes lui semble tout à fait urgente.

L'intéressé note également qu'il n'y a pas de politique volontariste dans le domaine de l'emploi alors que le territoire connaît une forte augmentation du chômage.

**Monsieur RISCH** souligne qu'un travail de réflexion approfondi sur les finances a été mené en 2009 avec la programmation pluriannuelle des investissements qui préparait l'avenir. Il veut également rappeler qu'il avait été clairement annoncé que le gel fiscal ne serait que d'un an et que pour les trois années suivantes la hausse prévisionnelle serait de l'ordre de 4% par an.

**Monsieur ADONETH** demande à **Monsieur Marc RUHLMANN** d'explicitier les solutions qu'il préconise pour financer les besoins d'investissement de la Communauté de Communes, sauf à réduire le niveau des équipements et des services sur le territoire.

**Monsieur Marc RUHLMANN** ne remet pas en question le développement des services en direction du périscolaire et de la petite enfance, mais il s'interroge sur la pertinence des choix qui sont faits. Il se demandait s'il était utile de s'engager dans le coût d'une structure pour un montant de deux millions d'euros, ce même s'il existe un abondement par la CAF. N'existe-t-il pas d'autres modalités de fonctionnement qui reviendraient moins cher ? Plutôt que de la restauration collective, il évoque par exemple le recours à des restaurateurs indépendants comme en Bretagne.

**Madame BOUYER-BAUMANN** répond à **Monsieur Marc RUHLMANN** que les tarifs du service périscolaire n'ont pas augmenté depuis 3 ans. La reprise de la compétence par la Communauté de Communes en 2008 s'est faite, en outre, dans le respect d'un engagement social puisque les prix pratiqués sont assortis de trois tranches d'abattement tarifaire selon un quotient familial défini par la CAF. Les comparaisons pouvant être faites avec d'autres régions sont anecdotiques voire inappropriées. La demande d'accueil collectif est forte sur la Communauté de Communes et s'adresse à des groupes importants de 120 enfants à 180 enfants (Foyer St Charles et site Wimpfeling) sur Sélestat sans compter les accueils de Châtenois, Dieffenthal, La Vancelle et Kintzheim-Orschwiller. La Communauté de Communes a également fait le choix d'accueillir les enfants dès la maternelle, contrairement à d'autres collectivités. Il faut noter, par ailleurs, que les frais de garde réclamés aux familles peuvent être assortis d'une réduction d'impôt.

**Monsieur RITTER** souhaiterait que **Monsieur Marc RUHLMANN** puisse faire partager sa réflexion avec un groupe de travail qui s'est largement réuni autour de la recherche de solutions.

**Monsieur Marc RUHLMANN** ne remet pas en question le travail de ses collègues élus mais il fait remarquer, à titre d'exemples, que les Communauté de Communes d'Obernai et du Bernstein n'ont pas eu à augmenter leurs impôts pour financer leur développement. Il exprime sa réserve quant à des choix d'investissements dont la réalisation générera des frais liés à leur fonctionnement.

Pour **Monsieur ROMY**, le parallèle avec la Communauté de Communes d'Obernai n'est pas pertinent car les territoires et leurs histoires sont différents. De même, la richesse fiscale n'est pas la même. Il trouve la démarche de **Monsieur RUHLMANN** un peu démagogique et lui rappelle qu'il avait été invité à prendre part aux travaux de la commission des finances.

Monsieur BAUER, Président, intervient ensuite pour préciser que les engagements de la collectivité ont été tenus alors que d'importants transferts de compétence comme le périscolaire et la petite enfance étaient réalisés l'année dernière et l'année précédente. La mise en place du versement transport correspondait également à une extension de l'activité du service de Transport Intercommunal de Sélestat. S'agissant des tarifs pratiqués dans le domaine de l'accueil périscolaire il souligne que le prix du service est payé à hauteur de un tiers par les usagers, un tiers est subventionné par la CAF et le dernier tiers reste à la charge de la Communauté de Communes. La réflexion porte donc sur le maintien ou non de cette répartition.

Répondant à Monsieur Marc RUHLMANN sur la question de l'aide publique à l'emploi, Monsieur BAUER fait remarquer que le développement d'un système de garderie collective constitue un apport indirect au maintien des familles dans une activité professionnelle. Il met en exergue que les chiffres du chômage avancés par son interlocuteur sur le bassin d'emploi tiennent compte du secteur minier du Val d'Argent évidemment plus touché par la dégradation de l'emploi que Sélestat et ses environs.

Encourageant M. RUHLMANN à s'engager de façon constructive au sein des commissions pour trouver les moyens financiers nécessaires au développement des projets intercommunaux, Monsieur le Président évoque, en conclusion des propositions sages avec des objectifs raisonnables et raisonnés.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1 ;*

*Vu la loi n° 92-125 du 08 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;*

*CONSIDERANT qu'il convient de procéder à une discussion relative aux orientations budgétaires, dans un délai maximum de deux mois avant le vote du budget primitif ;*

**DE PRENDRE ACTE** de la tenue, en sa séance du 14 février 2011, du débat sur les orientations générales du budget principal et de ses budgets annexes pour l'exercice 2011.

Les membres du Conseil de Communauté prennent acte du débat sur les orientations générales du budget général et des budgets annexes pour l'exercice 2011



## **FINANCES**

### **Objet : Dissolution du budget annexe de l'assainissement**

Rapport n° 1 – 2 présenté par Monsieur Stéphane ROMY, Vice-président

Compte tenu du transfert du service de l'assainissement général vers le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les dernières opérations du budget annexe de l'assainissement, avec assujettissement à la TVA, se terminent en 2010.

Monsieur BAUER précise que les dossiers de l'assainissement sont désormais examinés par la commission géographique du SDEA présidée par Monsieur CARL.

Il est proposé au Conseil de Communauté

*sur avis unanime du Bureau*

**DE PRONONCER** la dissolution du budget annexe de l'assainissement

**DE PROCEDER** à toutes les écritures correspondantes en 2011

**D'INFORMER** le Centre des Impôts de Sélestat

**DE PRECISER** qu'aucun budget ne sera voté pour 2011.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



## **FINANCES**

### **Objet : Création d'une régie d'avance**

Rapport n° I – 3 présenté par Monsieur Stéphane ROMY, Vice-président

Par arrêté du 06 mai 1997, la Communauté de Communes de Sélestat a créé une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la médiathèque intercommunale et de son réseau de bibliothèques et désigné le régisseur.

Considérant la nature des opérations de gestion effectuées au niveau de la médiathèque et notamment dans le cadre des animations qui y sont organisées, il conviendrait de transformer la régie de recettes existante en régie de recettes et d'avances.

La régie encaisse les produits suivants :

- w Abonnement livres ;
- w Abonnement tous documents ;
- w Abonnement famille tous documents ;
- w Prêt inter bibliothèques
- w Impressions et photocopies ;
- w Frais de retard ;
- w Fournitures ;
- w Animations et braderie ;
- w Espace culture et multimédia.

Les encaissements peuvent être reçus en espèces, par carte bancaire ou par chèque. Le montant maximum de l'encaisse est fixé à 1 500€ et le fonds de caisse à 200€.

La régie paie les dépenses suivantes :

- w Cachet des artistes, honoraires des intervenants et leurs frais de déplacements ;
- w Frais de restauration après animation, conférence ou vernissage.

Les dépenses susvisées sont payées soit en numéraires, soit par chèque. Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 2 000 €.

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur auprès du Trésor Public.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

*sur avis unanime du Bureau*

**DE TRANSFORMER** la régie de recettes de la médiathèque intercommunale en régie de recettes et d'avances ;

**DE CHARGER** le Président d'établir l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances et de désigner le régisseur.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



## **AFFAIRES GENERALES**

### **Objet : Modification de la composition du conseil de communauté**

Rapport n° I – 4 présenté par Monsieur Marcel BAUER, Président

Depuis la création de la Communautés de communes de Sélestat en 1995, les statuts disposent que la représentation des communes au sein du conseil de communauté se fait par 1 délégué par tranche de 1000 habitants, selon le critère de la population municipale.

Depuis l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 des nouvelles modalités de recensement annualisé, la Communauté de Communes de Sélestat peut être conduite à rectifier le nombre de sièges attribués à une commune dès lors qu'un accroissement de la population est constaté.

La population légale en 2008 effective au 1er janvier 2011 engendre les évolutions ci-après :

- la population municipale de la commune de Châtenois est passée de 3 876 habitants en 2010 à 4 067 habitants en 2011 portant le nombre de sièges de 4 à 5 ;
- la population municipale de la commune d'Ebersheim est passée de 2 004 habitants en 2010 à 1 997 habitants en 2011. La note de la DGCL du 08/10/2009 précisant que la diminution de population ne peut conduire à restreindre le nombre de sièges détenus par une commune, la représentation d'Ebersheim est maintenue à 3 délégués.

La même note fait référence à une décision du Conseil d'Etat du 17/10/1990 (n°82500) qui permet d'admettre que le préfet, par un arrêté modificatif, constate la nouvelle composition de l'organe délibérant "telle qu'elle découle des règles posées par les dispositions de la décision institutive qui fixent le nombre des membres de l'organe délibérant de l'EPCI sur la base de règles qui régissent la répartition des sièges entre les communes, répartition qui se fait elle-même en fonction du nombre de leurs habitants" sans qu'il soit besoin d'engager la procédure de modification des statuts avec consultation des communes membre prévues à l'article L.5211-20-1 du CGCT.

Par conséquent, la nouvelle composition du conseil communautaire qui s'établira comme suit :

Baldenheim	2 sièges	Châtenois	5 sièges
Dieffenthal	1 siège	Ebersheim	3 sièges
Ebersmunster	1 siège	Kintzheim	2 sièges
La Vancelle	1 siège	Mussig	2 sièges
Muttersholtz	2 sièges	Orschwiller	1 siège
Scherwiller	4 sièges	Sélestat	20 sièges

**Soit un total de 44 sièges**

Dans la séance qui suivra l'arrêté préfectoral constatant la nouvelle composition du Conseil de Communauté, le nouveau délégué que la Commune de Châtenois aura désigné, pourra être installé dans ses fonctions de conseiller communautaire.



## **CONTRAT DE TERRITOIRE**

### **Objet : Plate forme multiservices à La Vancelle : fonds de concours**

Rapport n° 1 – 5 présenté par Monsieur Marcel BAUER, Vice-président

Dans le courant de l'année 2008, la commune de La Vancelle a engagé la réflexion pour la réalisation d'un projet de « plate-forme multiservices » regroupant au sein d'un local communal aménagé, facilement accessible de tous, des services de proximité, des prestations d'entreprises ainsi qu'une activité commerciale de proximité.

Le projet est estimé comme suit :

- travaux de bâtiment :	43 400 € HT
- matériel et mobilier	4 520 € HT
soit un total de	47 920 € HT

Le fonctionnement de la plateforme est assuré par un animateur à mi-temps recruté par la commune de La Vancelle pour un coût annuel prévisionnel de 12 200 € environ.

Pour financer les travaux d'équipement du projet, la Commune de La Vancelle sollicite l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté de Communes de Sélestat à hauteur de 6 000 euros.

La loi du 13 août 2004 prévoit « qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Considérant l'intérêt économique et social du projet ; considérant la nécessité de développer un service de proximité de qualité ; considérant le besoin de recréer un centre économique dans la commune servant de lieu de communication et d'échange ; il est proposé, à titre exceptionnel, de soutenir le projet de création d'une plate-forme multiservices à La Vancelle par l'octroi d'un fonds de concours à l'investissement à hauteur de 6 000 euros. Cette aide communautaire pourra être doublée d'une aide du Conseil Général d'un montant identique par le biais de l'enveloppe de développement local du contrat de territoire.

*Vu la loi n°2004-809 du 13/08/2004 relative aux libertés et responsabilités locales :*  
*Vu l'article L.5214-16 V du CGCT relatif versement de fonds de concours entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres;*

Il est demandé au Conseil de Communauté,

*sur avis unanime du Bureau*

**DE SE PRONONCER** sur l'attribution d'un fonds de concours de 6 000 euros à la commune de La Vancelle pour la création d'une plate-forme multiservices ;

**DE PRECISER** que le versement n'interviendra qu'après délibération concordante de la commune de La Vancelle ;

**D'AUTORISER** le Président ou le vice-président délégué à signer tout document relatif à la présente délibération et notamment la convention à venir

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

q q q q q q

## **II- DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**

### **DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

**Objet : Participation à la réalisation du magazine Passion Vosges**

Rapport n° II – 1 présenté par Monsieur Claude RISCH, Vice-président

La Communauté de Communes du Val d'Argent a proposé, à l'initiative de son Président Monsieur Jean-Luc Fréchar, un partenariat aux Communautés de Communes de Villé et de Sélestat afin de participer à l'élaboration et l'édition du prochain numéro de "Passion Vosges", édité en mai 2011 par les DNA.

Ce magazine présentera une trentaine de circuits pédestres commentés sur le territoire des trois Communautés de Communes (10 par communauté de communes) ainsi que des articles plus ciblés sur des éléments remarquables du patrimoine historique et naturel.

La définition des circuits sera effectuée en collaboration avec les sections locales du Club Vosgiens qui en rédigera également le descriptif.

Conçu en partenariat entre les DNA, le Club Vosgien et les collectivités locales, le magazine "Passion Vosges", édité à 16000 exemplaires, est vendu en kiosque au prix de 7 euros et s'adresse au grand public.

Il constitue un excellent vecteur de promotion des territoires et s'inscrit dans une démarche de développement durable en favorisant le tourisme vert et en invitant à la découverte de nos paysages (nature, produits locaux, artisanat...).

3000 exemplaires du magazine seront mis à disposition gratuitement aux trois Communauté de Communes.

La Communauté de Communes de Sélestat propose 10 circuits de randonnée de niveaux différents situés dans le massif du Haut-Koenigsbourg, du Rittersberg/Bernstein et du Chalmont mais également dans la forêt de l'III\*Wald et autour de Muttersholtz et Ebersheim. En dehors des 3 circuits de plaine, les circuits sont en concordance avec ceux déjà affichés sur les panneaux de randonnées pédestre en place dans la partie massif et piémont du territoire de la CCS.

Le coût global de cette opération se montre à 25 000 euros. Le plan de financement est le suivant:

Dépenses TTC	Recettes		
25 000,00 €	Leader	44%	11 000,00 €
	Région Alsace – enveloppe libre d'emploi Pays	36%	9 000,00 €
	CC du Val d'argent	7%	1 666,67 €
	CC de Villé	7%	1 666,67 €
	CC de Sélestat	7%	1 666,67 €
25 000,00 €	Total	100%	25 000,00 €

Les financements Leader et Pays sont acquis.

Le portage financier et technique de l'opération sera effectué par la Communauté de Communes du Val d'Argent et fait l'objet d'une convention à signer entre les 3 collectivités locales partenaires.

Il est demandé au conseil de Conseil de Communauté,

*sur avis unanime du Bureau*

**DE SE PRONONCER** sur ces dispositions

**D'APPROUVER** la participation financière de la Communauté de communes de Sélestat à cette opération

**DE PREVOIR** les inscriptions budgétaires afférentes

**D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à signer la convention de partenariat avec les Communautés de Communes du Val d'Argent et de Villé.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



## **ENVIRONNEMENT**

**Objet : Natura 2000 Zone Spéciale de Conservation « Val de Villé et ried de la Schernetz » - désignation de deux représentants au bureau du comité de pilotage**

Rapport n° II – 2 présenté par Monsieur Marcel BAUER, Président

Le réseau communautaire « NATURA 2000 » pour la préservation de la biodiversité, se déploie en Alsace en 32 sites, pour une couverture totale et sans recouvrement d'environ 17% du territoire régional. Pour chaque site, un document de gestion, appelé « DOCOB », doit être élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Pour ce faire, un comité de pilotage (copil) est créé et convoqué par le Préfet. Il compte trois collègues ; les représentants des collectivités locales concernées et leurs groupement, les représentants des acteurs socio-économiques, propriétaires et usagers des terrains inclus dans le site et association agréées pour la protection de l'environnement et les représentants des services de l'Etat et des établissements publics.

Au sein d'un comité de pilotage, on distingue deux fonctions majeures :

- la présidence : elle est incarnée par le représentant d'une collectivité qui siège au sein du copil ;
- la maîtrise d'ouvrage : elle est confiée à une collectivité siégeant au sein du copil.

Le Président est élu lors de la première réunion du copil pour une durée allant jusqu'à la finalisation du « COCOB ». Ensuite le mandat est de 3 ans renouvelable.

L'arrêté préfectoral du 27 mai 2009 a créé le comité de pilotage Natura 2000 chargé de conduire l'élaboration du document d'objectifs de la ZSC n° FR4201803 « Val de Villé et ried de la Schernetz ».

Le copil a été installé le 6 décembre dernier à Villé. Monsieur Jean-Marc RIEBEL, Conseiller Régional, Président de la Communauté de Communes du canton de Villé a été élu Président. Il a proposé de mettre en place un bureau rapproché composé de :

- Ÿ 2 représentants par communauté de communes concernées
- Ÿ 2 représentants de la profession agricole
- Ÿ 2 représentants des associations environnementales
- Ÿ 2 représentants des services de l'Etat

Il appartient ainsi à la Communauté de Communes de Sélestat de désigner ses représentants à cette instance.

Le Bureau propose la désignation de Monsieur Charles ANDREA et Monsieur André BOESCH.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

*sur avis unanime du Bureau*

**DE DESIGNER** ses représentants au bureau du comité de pilotage du site Natura 2000 « Val de Villé et ried de la Schernetz »

**Monsieur Charles ANDREA et Monsieur André BOESCH** sont désignés à l'unanimité comme représentants de la Communauté de Communes de Sélestat au bureau du comité de pilotage du site Natura 2000 « Val de Villé et ried de la Schernetz »

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



## **MAISON DE LA NATURE**

**Objet : Eléments financiers du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée**

Rapport n° II – 3 présenté par Monsieur Charles ANDREA, Vice-président

### **Introduction**

L'opération de construction de la Maison de la Nature à Muttersholtz a fait l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage menée par la S.E.R.S. sous la forme d'un mandat conformément à la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi M.O.P.).

L'article 5 de cette loi indique que les rapports entre le Maître d'ouvrage (C.C.S.) et le mandataire (S.E.R.S.) sont définis par un contrat écrit.

La Trésorerie de Sélestat, dans sa mission de conseil, souhaiterait que dans le cadre du mandat du 25 février 2004 pris pour cette opération, le bilan financier annuel à produire par le mandataire prévu à l'article 21 du contrat soit soumis à l'examen du conseil de communauté, conformément aux dispositions de l'article L.1523-3 auquel il fait référence.

Cette obligation ne figurant par explicitement au contrat de telles délibérations n'ont jamais été prises à ce jour.

#### Eléments financiers au 31/12/2010

	€ HT		€ HT
Total prévisionnel des dépenses de l'opération	3 667 219.53 €	<i>dont travaux</i>	2 305 434.86 €
Total des dépenses réalisées jusqu'au 31/12/2009	3 418 068.50 €	<i>dont travaux</i>	2 869 867.78 €
Total des dépenses réalisées au cours de l'année 2010	95 653.51 €	<i>dont travaux</i>	58 433.86 €
Total des dépenses réalisées au 31/12/2010	3 513 722.01 €	<i>dont travaux</i>	2 928 301.64 €

Monsieur Marc RUHLMANN s'enquiert d'une éventuelle incohérence dans le tableau présenté dans la mesure où, si les dépenses totales réalisées sont bien inférieures à la prévision, la part des travaux réalisés est, elle, en augmentation par rapport à la prévision.

Monsieur ANDREA confirme qu'une économie globale a bien été réalisée sur cette opération et qu'un bilan définitif détaillé sera présenté à une séance ultérieure.

Il est demandé au Conseil de Communauté

*sur proposition du Bureau*

**DE PRENDRE ACTE** de ces éléments

Les membres du Conseil prennent acte de cette disposition



### **III –DEVELOPPEMENT SOCIO EDUCATIF ET SOLIDARITES**

#### **ENFANCE JEUNESSE**

**Objet : Périscolaire du Foyer Saint Charles : convention locaux**

Rapport n° III – 1 présenté par Madame Myriam BOUYER-BAUMANN, Vice-présidente

La Communauté de Communes de Sélestat s'est portée acquéreur de l'ensemble bâti du Foyer Saint Charles sis, 21 rue du Sel à Sélestat.

Ces locaux sont occupés par l'association du Foyer Saint Charles qui propose un service d'accueil périscolaire.

Jusqu'à ce jour, l'association était locataire de ce bâtiment, propriété de l'Evêché de Strasbourg. L'acquisition du bâtiment par la C.C.S. nécessite de formaliser l'occupation des locaux par l'association, c'est l'objet de la présente délibération.

Cette mise à disposition est à titre gratuit, la C.C.S. supportant l'ensemble des frais de fonctionnement et d'entretien du bâtiment.

L'association va poursuivre son activité jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours afin d'assurer la continuité du service.

A la rentrée de septembre 2011, le service périscolaire sera toujours assuré dans ces locaux. Il conviendra toutefois de définir le gestionnaire du site.

**Monsieur Marc RUHLMANN** demande ce que deviendra la partie des locaux qui n'est pas occupée actuellement par l'activité périscolaire et qui concernait un service d'hébergement temporaire.

**Monsieur BAUER** indique que les chambres ne sont plus occupées actuellement et qu'une décision devra être prise sur la destination des lieux avant la rentrée prochaine.

Il est demandé au Conseil de Communauté

*sur proposition unanime du Bureau*

**D'APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition ;

**D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



## **ENFANCE JEUNESSE**

### **Objet : Convention d'objectifs avec l'association Zone 51**

Rapport n° III – 2 présenté par Madame Myriam BOUYER-BAUMANN, Vice-présidente

L'association Zone 51 travaille dans le domaine des musiques actuelles depuis 1998. Elle est aujourd'hui reconnue notamment comme « Centre de ressource des musiques actuelles » par le Conseil Général du Bas-Rhin pour le sud du département.

Les relations entre la Communauté de Communes de Sélestat et l'association sont nombreuses depuis quelques années avec notamment le subventionnement du festival « Lez'Arts Scéniques », l'intervention auprès des jeunes, le Projet Territorial pour la Jeunesse...

Une première convention a été passée avec cette association de 2008 à 2010. Compte tenu des actions menées par l'association, il est proposé de poursuivre notre partenariat.

Dans la convention pour les 3 ans à venir, l'association s'engage à :

- Participer au Contrat Territorial de la Jeunesse que la Communauté de Communes de Sélestat met en place en 2011 ;
- Proposer au moins deux fois par an une animation à destination des jeunes en partenariat avec l'Animation Jeunes de la Communauté de Communes de Sélestat ;
- Accompagner les projets jeunes liés aux objets de l'association en partenariat avec l'Animation Jeunes de la Communauté de Communes de Sélestat ;
- Fournir annuellement un bilan de son activité ainsi que ses comptes certifiés conformes ;
- Fournir le bilan de la manifestation « Lez'Arts Scéniques » ;
- Fournir le budget prévisionnel pour l'année suivante ;
- Informer la Communauté de Communes de Sélestat de tous changements dans ses statuts ainsi que dans la composition de son Bureau.

En contre partie, la Communauté de Communes de Sélestat subventionnera l'association annuellement à hauteur de 7 500 €.

Cette convention prendra effet au 1<sup>er</sup> mars 2011 pour une durée de 3 ans.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

***Sur proposition unanime du Bureau***

***D'APPROUVER*** la convention d'objectifs ;

***DE FIXER*** la participation annuelle de la Communauté de Communes de Sélestat à 7 500 €

***D'AUTORISER*** le Président ou son représentant à signer la convention.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



## **TRANSPORT**

### **Objet : Versement transport : exonération ARSEA**

Rapport n° IV – 1 présenté par Monsieur André BOESCH, Vice-président

Lors de sa séance du 21 décembre 2009, le Conseil de Communauté a approuvé l'instauration du versement transport au taux de 0.30% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

En application de l'article D 2333-85 du code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes a exonéré l'Association APEI (18, route de Sélestat à Châtenois) et l'association ADAPEI, gestionnaire de l'ESAT « les ateliers du Haut-Koenigsbourg ».

En décembre 2010, la Communauté de communes a été informée de l'intégration de l'association Espérance (2, rue Saint Leonard à Sélestat) dans l'ARSEA (Association Régionale Spécialisée d'action sociale, d'Education et d'Animation) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'ARSEA, association à but non lucratif, à vocation sociale et reconnue d'utilité publique, sollicite l'exonération du versement transport pour Espérance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'exonération d'Espérance représente un manque à gagner de 1 828 €/an.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

*sur avis unanime du Bureau*

**DE SE PRONONCER** sur ces dispositions,

**D'APPROUVER** l'inscription de l'association ARSEA, au titre de son établissement Espérance à Sélestat, dans la liste des associations exonérées du versement transport dans le PTU de la Communauté de communes de Sélestat, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

q q q q q q

## **V – COMMUNICATION ET DIVERS**

Il est donné communication des décisions prises par délégation du Conseil de Communauté.

### Décisions du Président

- ⊖ **Enfance Jeunesse** : mission hydrogéotechnique – maison de l'enfance à Châtenois (*décision n° 2010-66 du 30 décembre 2010*)
- ⊖ **Développement économique** : parc d'activités du Giessen : vente d'un terrain équipé (*décision n° 2011-01 du 13 janvier 2011*)
- ⊖ **Sports** : Centre Sportif Intercommunal : contentieux parquet sportif – assistance juridique (*décision n° 2011-02 du 17 janvier 2011*)
- ⊖ **Finances** : Virement de crédits exercice 2010 (*décision n° 2011-03 du 20 janvier 2011*)
- ⊖ **Développement économique** : parc d'activités du Giessen : vente d'un terrain équipé (*décision n° 2011-05 du 7 février 2011*)

A propos de la vente d'un terrain en indivision sur le parc d'activités économiques intercommunal du Giessen (PAEI), **Monsieur Marc RUHLMANN** demande quelles sont les activités exercées par les entreprises acheteuses.

**Monsieur Jacques MEYER** indique qu'il y a un bureau d'architectes, un géomètre, un carreleur, et un spécialiste des énergies. Il ajoute que sur un lot adjacent plus important un transporteur de denrées alimentaires permettra la création d'une quinzaine d'emplois.

Au final, le nombre moyen d'emplois par hectare s'élève actuellement à 30 sur le PAEI alors qu'il est habituellement de 6 ou 7 sur d'autres zones d'activités.



L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 35.

**Jean-Louis STEINBERGER**  
Secrétaire de séance

Handwritten signature of Jean-Louis Steinberger in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

**Marcel BAUER**  
Président

Handwritten signature of Marcel Bauer in blue ink, featuring a stylized 'M' and 'B' followed by a long horizontal stroke.